DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire n°31-130419 : Etudes préalables à la structuration du 2ième Village pour la programmation d'une école primaire et de ses équipements sportifs / Validation du financement prévisionnel sur la mesure 7.05 du PO FEDER (DSAH)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été **faite le 01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est **de : 17**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

L'an deux mille dix-neuf **le TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1er adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3ème adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4ème adjointe - Micheline ALAVIN 5ème adjointe - Yves PLANTE 6ème adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7ème adjointe - Jean Benoit ROBERT 8ème adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale – Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2ème adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4ème adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3ème adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES 18 REUNION 15

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM31-130419-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 31-130419 :

Etudes préalables à la structuration du 2ième Village pour la programmation d'une école primaire et de ses équipements sportifs / Validation du financement prévisionnel sur la mesure 7.05 du PO FEDER (DSAH)

Dans le cadre de ses projets, la commune de la Plaine des Palmistes a initié une réflexion globale sur le bourg au niveau du quartier du 2ème Village, visant à définir une nouvelle organisation et un programme de structuration à mettre en œuvre en cohérence avec les dynamiques spatiales, économiques et touristiques déjà en cours.

Cette réflexion urbaine sera menée sur le périmètre d'étude représenté sur la figure ci-contre qui comporte :

- un périmètre de réflexion assez large pour l'étude de faisabilité globale à l'échelle du quartier du 2ème Village et de sa connexion avec le reste de la Commune. Il s'agit principalement du quartier stricto-sensu (périmètre en rouge) et subsidiairement des nombreux hameaux directement satellisés à ce quartier dans une logique de services (Marc Henri PINOT, ROCHETAING, La FEUILLADE, Remparts/PIGNOLET) sans oublier les secteurs ruraux habités autour de la Ligne 4 000 (Bras des Calumets, Petite Plaine/Tournant Rouge, Bras Piton/EVAN/LOMBARD);
- un périmètre de réflexion plus précis pour l'analyse de la faisabilité et la programmation d'un groupe scolaire et des équipements associés notamment sportifs et culturels (périmètre jaune correspondant à la centralité).

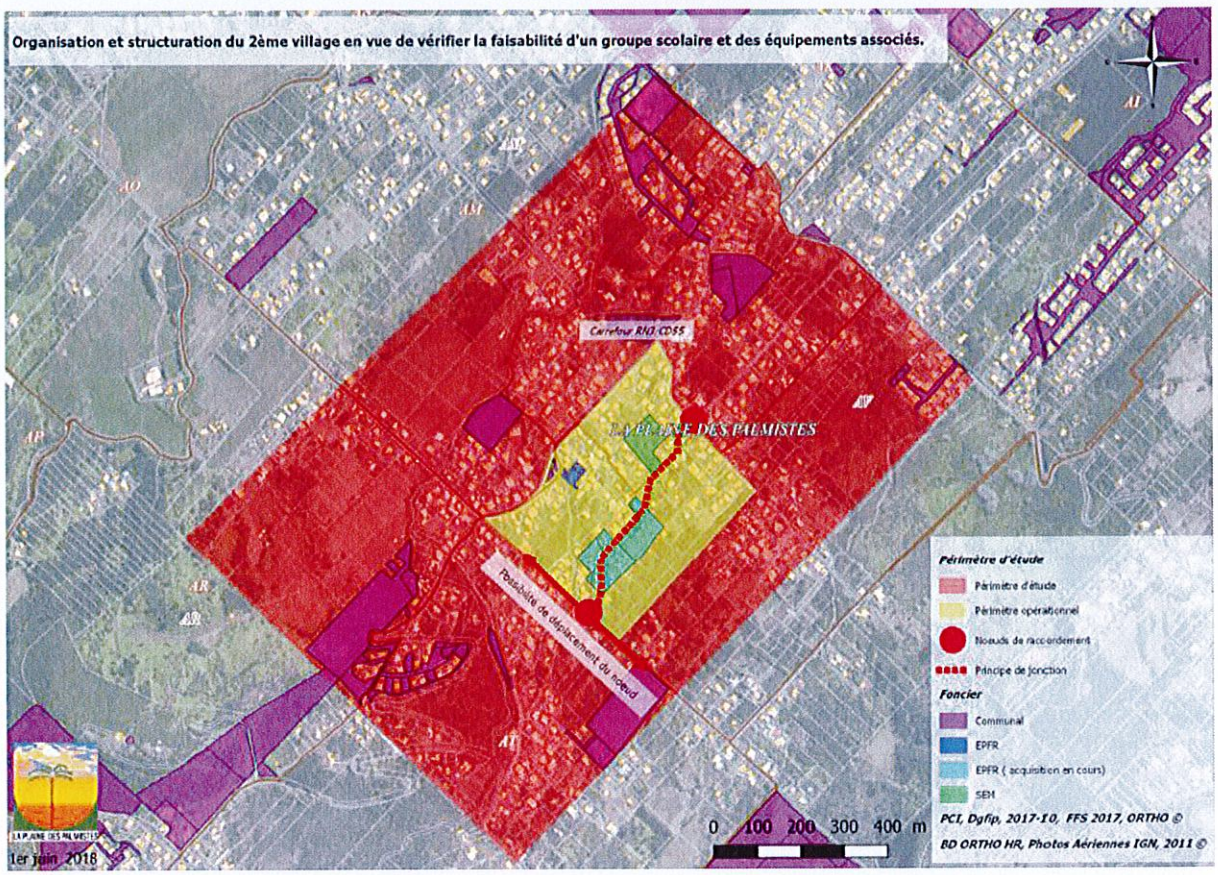

En vue d'obtenir un programme précis des investissements à réaliser à court et à moyen terme, de préciser les conditions de faisabilité technique, administrative, financière et les modalités de réalisation du projet, la commune de la Plaine des Palmistes a décidé de lancer une étude de programmation urbaine sur le quartier du 2ème Village.
Ces études devront permettre à l'organe délibérant de la Commune d'approuver un programme d'investissement à l'horizon 2020/2030 pour équiper et structurer cette partie du bourg en pleine expansion et pourtant sous équipée à tous les niveaux.

La Commune a confié à la SPL Maraïna une convention de mandat d'études préalables pour la réalisation de ce projet.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190418-DCM31-130419-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

I.2 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER

La commune de la Plaine des Palmistes a confié à la SPL Maraina le soin de faire réaliser les études suivantes :

- Diagnostic urbain et paysager à l'échelle du quartier du 2ème Village ;
- Diagnostic technique des infrastructures existantes ;
- Programmation urbaine à l'échelle du périmètre d'étude ;
- Trame viaire, dimensionnement et chiffrage des ouvrages projetés (infrastructures) ;
- Programmation des équipements de superstructures : groupe scolaire et équipements associés ;
- Programmation de logements.

I. CADRE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

II.1 MONTANT PREVISIONNEL ELIGIBLE

Suite aux contacts établis avec le guichet unique de la Région Réunion, le FEDER pourrait intervenir dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 Fiche action 7.05 « Développement et Structuration de l'Attractivité des Hauts » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) valable jusqu'au 29 mars 2019.

Le montant prévisionnel du coût des études prévues dans la convention de mandat de la SPL Maraïna et du marché n°2018.124 « Etudes relatives à la structuration du 2ème Village de la Plaine des Palmistes et de programmation des équipements associés » est décomposé dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	Estimation (€ HT)
HONORAIRES D'ÉTUDES	**71 000,00 €**
Phase 1 : Étude urbaine	
Diagnostic urbain et paysager à l'échelle du quartier du 2ème village	9 000,00 €
Programmation urbaine à l'échelle du périmètre d'étude	6 000,00 €
Phase 2 : Étude des infrastructures	
Diagnostic technique des infrastructures existantes	24 000,00 €
Trame viaire, dimensionnement et chiffrage des ouvrages projetés (infrastructures)	12 000,00 €
Phase 3 : Programmation des équipements de superstructures	
Programmation des équipements de superstructures : groupe scolaire et équipements associés	20 000,00 €
MANDATAIRE	**18 100,00 €**
Élaboration proposition, rapport CTE, AG et CA, engagement	1 000,00 €
Élaboration des dossiers de consultation des tiers	2 250,00 €
Publication, réception des offres, analyse et attribution du marché	2 250,00 €
Pilotage, suivi et réception des études	9 000,00 €
Réunions et concertations (y compris compte-rendus)	3 600,00 €
FRAIS	**1 600,00 €**
Insertion presse	1 600,00 €
TOTAL GÉNÉRAL (€ HT)	**90 700,00 €**
TVA - 8,5%	7 709,50 €
TOTAL GÉNÉRAL (€ TTC)	**98 409,50 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM31-130419-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des études.

II.2 PARTICIPATION DES PARTENAIRES
Dans le cadre de la mesure 7.05 « Développement et Structuration de l'Attractivité des Hauts » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) valable jusqu'au 29 mars 2019, la répartition de la participation des partenaires s'établit au regard du plan de financement suivant :

Plan Global de Financement par la Commune	
	PO FERDER 2014-2020 Commune Plaine des Palmistes
Bilan Global (€ HT)	**90 700,00 €**
Dont Financement FEDER (70%)-€ HT	63 490,00 €
Dont Contrepartie Nationale Etat ou Région 10 %- HT	9 070,00 €
RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE (€HT)	**18 140,00 €**
TVA à la charge de la commune - 8,5%	7 709,50 €
TOTAL GENERAL (€ TTC)	**98 409,50 €**

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement du FEDER mesure 7.05.

III. PROPOSITION AU POUVOIR ADJUDICATEUR

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 **à partir de l'affaire 08**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS , 1 abstention (Aliette ROLLAND conseillère municipale) :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 18 140 € HT et 7 709.50 € de TVA,

- **VALIDE** la participation financière du FEDER d'un montant de 63 490.00 € HT et de la Contrepartie Nationale de l'Etat et/ou de la Région Réunion d'un montant de 9 070.00 €,

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention auprès du FEDER mesure 7.05 et à le déposer au guichet unique de la Région Réunion,

- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc-Luc BOYER

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES 18 LA REUNION 18

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM31-130419-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019